



# RÈGLEMENT DE LA SELECTION COURTS METRAGES

La sélection des courts métrages est **compétitive**. La participation est ouverte aux films de courts métrages de fiction réalisés par des **cinéastes de moins de 35 ans**, tous thèmes confondus.

## 1. DATES

La 4e édition du Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues aura lieu du **mardi 23 au dimanche 28 juin 2026**.

Les inscriptions sont ouvertes du **16 janvier 2026 au 16 avril 2026**.

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par email à partir de fin mai 2026.

## 2. ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

### 2.1. TYPE DE FILMS

La sélection des courts métrages est ouverte aux :

- **Films courts de fiction et d'animation** (moins de 20 minutes)
- **Réalisés par des cinéastes de moins de 35 ans** en juin 2026
- **Tous thèmes confondus**
- Achevés après juin 2025

## **2.2. LA THÉMATIQUE DU FESTIVAL**

Le Biarritz Film Festival a pour objectif de mettre en valeur la jeune génération, en accueillant les cinéastes de demain. 8 à 10 cinéastes internationaux de moins de 35 ans présenteront leur dernier court métrage.

En promouvant le format court et les premières œuvres des cinéastes en devenir, le festival Nouvelles Vagues souhaite mettre l'accent sur la jeune création, célébrer les formes innovantes et parier sur le futur du cinéma mondial.

## **2.3. EXCLUSIVITÉ**

Le festival exige l'**exclusivité monde** en festival et en chaîne. Les films ne peuvent pas avoir été inscrits et projetés dans d'autres festivals précédent le Biarritz Film Festival.

## **3. INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont gratuites et s'effectuent exclusivement sur le site internet du festival [www.nouvelles-vagues.org](http://www.nouvelles-vagues.org)

Le visionnage des films par le comité de sélection se fait à partir de **liens téléchargeables** soumis directement dans la fiche d'inscription.

Tout film dont la langue n'est ni le français ni l'anglais doit être sous-titré en anglais ou en français.

Toute inscription est **unique et définitive** : un film ne peut pas se réinscrire d'une année sur l'autre.

Si un film est inscrit sous une version de travail : la mention "version de travail" doit impérativement être ajoutée à la suite du titre du film dans la fiche d'inscription tout en indiquant le stade de travail du film.

## **4. SÉLECTION ET MATÉRIEL**

### **4.1. FRAIS DE LOCATION**

Le festival ne couvre pas de frais de location pour les court-métrages sélectionnés en compétition.

### **4.2. RÉTRACTATION POST-SÉLECTION**

Une fois la sélection annoncée, l'ayant-droit s'engage à ne pas retirer le film.

### **4.3. ENVOI DES FILMS**

Les copies des films devront impérativement parvenir à Biarritz **avant le 25 mai 2026**.

#### **4.4. COPIES, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**

Les films sélectionnés seront projetés en DCP. **Une copie blu-ray de sécurité** doit impérativement être fournie pour chaque film, en même temps que le DCP.

Les productions doivent s'assurer de la qualité (résolution, définition) et de la conformité des fichiers de films. Merci de respecter les normes suivantes : Interop ou SMPTE, 24 ou 25ips, 2K, 4K, le tout à la norme DCI. Les DCP SMPTE à 25 i/s doivent avoir les sous-titres incrustés dans l'image.

Le nom du fichier doit être conforme aux standards DCP  
(cf : <http://digitalcinemanamingconvention.com>)

**En raison de changements de salle possibles, nous demandons aux productions de nous fournir des fichiers NON ENCRYPTÉS ou avec une clé KDM générée sur la durée et l'ensemble des salles du festival.**

#### **4.5. COPIES, SOUS-TITRAGE**

**Les films francophones** devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais.

**Les films anglophones** devront être fournis en version originale sous-titrée en français.

**Les films non francophones et non anglophones** devront être fournis en version originale sous-titrée en français, et si possible en anglais.

Le festival prendra exclusivement en charge le sous-titrage électronique français des films sans production ou distribution française. Les ayants-droits des films s'engagent à fournir les éléments requis (liste de dialogues, liste des sous-titres déjà existants et copies) à notre laboratoire dans les délais demandés.

#### **4.6. ÉLÉMENTS DE PROMOTION**

La fiche d'information devra être envoyée dûment complétée **dans les 48 heures suivant l'annonce de la sélection**, ainsi que des photos haute définition du film, du réalisateur et des extraits. Des extraits (d'une durée de moins de trois minutes) pourront être utilisés pour la promotion du festival.

Une semaine avant le début du festival une affiche du film ou un fichier HD de l'affiche devra être fourni au service communication du festival.

### **5. PROMOTION**

Les films sélectionnés s'engagent à mentionner leur sélection en intégrant le logo fourni en juin par le festival au générique du film et sur tous leurs supports de communication.

## **6. REPRISES**

Les films de la sélection pourront être projetés dans le cadre de reprises du festival, notamment du palmarès : les ayants-droits s'engagent à mettre à disposition gracieusement un DCP du film dans le cadre de ces projections.

## **7. PARTENAIRES VOD**

Nos partenaires vod seront susceptibles de vous contacter pour proposer votre film sur leur plateforme.

## **8. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS**

Le Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978 (conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant).

L'association Festival International du Film de Biarritz et les responsables du festival sont chargés de régler tous les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus. Ils se réservent le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participants.

## **9. L'INSCRIPTION ET LA PARTICIPATION AU FESTIVAL IMPLIQUENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE DU PRESENT RÈGLEMENT.**

Pour toute question : [arnaud.mizzon@nouvelles-vagues.org](mailto:arnaud.mizzon@nouvelles-vagues.org)